

*Direction Générale des Services*

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le six avril,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 11 avril 2023*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT,  
Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,  
Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,  
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne DASSONVILLE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT  
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Chantal LAHARNAR ayant donné procuration à Fabienne LEPERS

**DEL/2023/SP/36****PARTENARIAT EN FAVEUR D'UN SPORTIF DE HAUT-NIVEAU  
SOHEB BOUAFIA**

La ville de Hem a réaffirmé, dans le cadre du Guide des orientations politiques hémoises adopté en conseil municipal le 30 septembre 2020, sa volonté de soutenir le développement des pratiques sportives accessibles à tous. Elle envisage ainsi le sport, au-delà de sa dimension de loisir, comme un facteur d'apprentissage de la vie en collectivité et un vecteur d'insertion sociale et professionnelle.

Consciente du fort potentiel des disciplines sportives comme outils éducatifs efficaces pour favoriser l'apprentissage des règles de vie en commun fondées sur le respect, la persévérance, ainsi que l'esprit de solidarité et de fraternité, la ville souhaite soutenir les athlètes hémois inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.

Ces derniers, par le caractère exemplaire de leur parcours, sont en effet susceptibles de susciter l'intérêt des jeunes à l'égard du sport, et de les entraîner dans des parcours d'adhésion aux disciplines ainsi mises en valeur, en particulier dans le contexte des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Par ailleurs, le sport de haut niveau constitue également un élément de valorisation de l'image de la ville, à travers les qualités d'excellence sportive qu'il véhicule, conformément aux règles édictées par la Charte du sport de haut niveau.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'acter la convention de partenariat ci-annexée, laquelle définit les conditions dans lesquelles la ville apporte un soutien renforcé à Soheb BOUAFIA, inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau depuis 2019 ; étant entendu que l'athlète s'engage à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires pour évoluer au plus haut niveau de sa discipline.

Cette convention, qui s'inscrit dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris, prévoit les obligations de l'athlète en matière de communication, de bilan sportif et de respect des obligations réglementaires en matière de dopage. Elle prévoit également les modalités de soutien de la ville notamment pour ce qui concerne l'organisation des championnats sportifs qui se déroulent le week-end des 18 et 19 mars 2023 au Zéphyr et à la salle Leplat. Ces championnats sont organisés en lien avec la fédération française des arts martiaux mixtes, sous l'égide de la fédération française de boxe.

Vu l'avis conforme de la commission Sports,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention partenariale ci-annexée,
- D'autoriser l'imputation des dépenses au budget de l'exercice,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

DGS

